CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2014
LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Acquisition, à la demande de la Commune de FAUVILLE EN CAUX (Seine Maritime), d'un ensemble immobilier sis sur le territoire communal, rue Bernard Thélu et cadastré section AE 367, pour une contenance de3 062 m².
2	Autorisation donnée au Directeur Général à signer, avec la Région Haute-Normandie et les Départements du 276, deux conventions permettant le renouvellement des dispositifs partenariaux, à savoir : la convention cadre EPF/276 et la convention spécifique traitant des friches d'activité – observation foncière Région/EPF.
3	Acceptation de l'adhésion de l'EPF à la convention partenariale entre l'État, l'ANAH, la Région de Basse-Normandie, la Caisse des Dépôts et Consignations..., relative à la requalification urbaine et à la transition énergétique des centres villes reconstruits.
4	Retrait de l'ordre du jour du dossier 902 067 – LE HAVRE « Ex salle Accrosport ».
5	Acquisition, à la demande de la Commune de LOUVIERS (Eure), d'un ensemble immobilier bâti sis sur le territoire communal, 69 et 71 rue du 11 novembre et cadastré section AS 355 et 417, pour une contenance de 1 857 m².
6	Acceptation, à la demande de la Commune de PARC D'ANXTOT (Seine Maritime), d'une délégation du droit de préemption urbain sur un ensemble immobilier bâti sis sur le territoire communal, cadastré section A 198p, 200, 307 et ZB 27, pour une contenance de 7 276 m².
7	Acquisition, à la demande de la Commune d'ELETOT (Seine Maritime), d'une parcelle en nature de verger sise sur le territoire communal, 120 Place du Marquais et cadastrée section B 910, pour une contenance de 11 119 m².
8	Acquisition, à la demande de la Commune de LA LONDE (Seine Maritime), d'un ensemble immobilier bâti sis sur le territoire communal, 163 rue Grenier et cadastré section AB 174, pour une contenance de 9 201 m².
9	Acquisition, à la demande de la Commune de BRECEY (Manche), d'un ensemble immobilier bâti, partiellement à usage commercial sis sur le territoire communal, Place de l'Hôtel de Ville et cadastré section AB 249 et AC 51, pour une contenance totale de 745 m².
10	Acquisition, à la demande de la Commune de SILLY EN GOUFFERN (Orne), d'un ensemble de terrains, sis sur le territoire communal et cadastrés section C n°s 449, 501, 528, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 474, 475, représentant une superficie de 3 hectares.
11	Acceptation, d'une délégation du Droit de Préemption Urbain sur les parcelles sises à PONT L'EVEQUE (Calvados), quartier Vauquelin, cadastrées section AD 611, 226p, 230p, 222, 556p, 223 et 225p représentant une surface d'environ 1 033 m².
12	Acceptation, d'une délégation du Droit de Préemption Urbain sur les parcelles sises à MATHIEU (Calvados), quartier de la gare, cadastrées section AC 2, 3 et 10.
13	Accord, à la Commune du TRAIT (Seine Maritime), d'un report de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage pour les lots 1 et 3 dépendant de la copropriété cadastrée section AR 133 dont les constructions ont été démolies.
14	Refus, à la Commune de BENARVILLE (Seine Maritime), de l'exonération des pénalités de retard pour la cession tardive de l'immeuble cadastré section A 453 d'une contenance de 393 m².

15	Accord, à la Commune de MAINNEVILLE (Eure), d'un report de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles pour l'immeuble cadastré section D 89 pour 360 m².
16	Accord, à la Commune de BONNEVILLE LA LOUVET (Calvados), d'un report de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage pour l'ensemble immobilier bâti cadastré section AA 222 pour une contenance de 523 m².
17	Accord, à la Commune d'ISIGNY SUR MER (Calvados), d'un report de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage pour l'ensemble immobilier cadastré section D 241, 5, 6 et 7 pour une contenance de 7ha 83a 80ca.
18	Accord, à la Commune de BOURNEVILLE (Eure), l'exonération complète des pénalités de retard pour la cession tardive de l'immeuble cadastré section AE 34, 35 et 221 représentant une contenance de 5 825 m².
19	Accord, à la Commune de BREHAL (Manche), de l'éxonération complète des pénalités de retard pour la cession tardive des immeubles cadastrés section ZB 31 et 32 représentant une contenance de 2ha 34a.
20	Acceptation de reporter l'échéance de rachat d'un an, de l'ensemble immobilier sis 18 rue Mesaise à AMFREVILLE (14), période estimée suffisante pour procéder à la modification du PLU et accompagner la commune sur la revente à opérateur par le fonds partenarial de restructuration pour l'habitat.
21	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de réalisation de 90 logements (20 logements PSLA et 70 logements locatifs sociaux) concernant l'opération Îlot Blum Quesney à Sotteville lès Rouen (76).
22	Approbation de la décision de cession des parcelles AB 134, 185, 186, 270, 271, 239 à 241, de l'opération 1 à 5 rue de Paris à Tillières sur Avre (27), au profit du Logement Familial de l'Eure pour un montant de 175 000 € HT.
23	Autorisation donnée au Directeur Général à signer la convention de régénération urbaine de l'opération Marignan à Elbeuf sur Seine visant à préciser les modalités de mise en œuvre de la participation par une contribution à l'abaissement de la charge foncière d'opération.
24	Evolution du seuil de délégation du Directeur Général
25	Admission en non-valeur de la somme de 3 510,45 €
26	Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014.